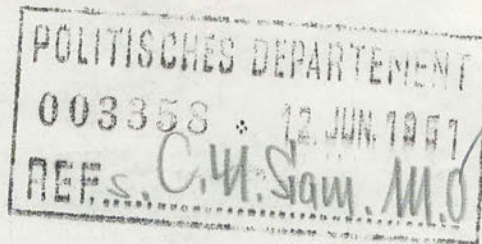


LEGATION



BANGKOK, le 5 ^{juin} 1951.

Bu/En.Thail.890.1.AVA.
N.40.8. Ch/re.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser reception de votre lettre du 8 mai concernant les paiements en livres sterling effectués de Thaïlande en Suisse et vous en remercie vivement. Je n'ai pas manqué de donner connaissance de son contenu au chef de la division des affaires économiques du Ministère des Affaires Etrangères. M. Khoman a été extrêmement satisfait de la bonne volonté des autorités suisses et m'a assuré qu'il en informerait le cabinet.

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec ce haut fonctionnaire, nous avons été amenés à soulever le problème des étudiants siamois désireux de poursuivre des études dans notre pays. Par un fonctionnaire de la " Civil Service Commission ", j'avais appris peu auparavant que de nombreux parents ont dû renoncer à envoyer leurs enfants dans notre pays, faute de devises. Ceci est extrêmement regrettable car nos meilleurs "ambassadeurs", particulièrement du point de vue commercial, sont précisément ces étudiants, une fois de retour chez eux. Il n'est pas douteux que les grosses commandes passées aux Etats-Unis s'expliquent en bonne partie par le fait que les jeunes siamois se rendent toujours plus dans ce pays, surtout pour y suivre un enseignement technique et que chez eux ils pensent tout naturellement à faire venir des produits et des machines qu'ils ont appris à connaître.

M. Khoman aimerait fort que du côté suisse on réserve une portion des livres sterling mises à la disposition du Siam, il pense à 200.000,- livres, pour les étudiants privés ou bénéficiant d'une bourse du Gouvernement qui désirent étudier chez nous. J'ai fait alors remarquer à mon interlocuteur qu'une mesure tout aussi intéressante serait de permettre à ces étudiants d'obtenir à Bangkok des livres au cours officiel de 35 plutôt que d'être obligés de se les procurer au cours libre de 53/54. En principe le Gouvernement siamois est décidé à ne plus mettre de devises étrangères à la disposition de ses étudiants voulant étudier à l'étranger, à la suite d'une recommandation faite au Siam par la World Bank, d'économiser sa réserve en devises étrangères. Je crois être arrivé à convaincre M. Khoman que l'envoi de jeunes étudiants à l'étranger peut être considéré comme un " essentiel " et que des économies dans ce domaine seraient difficilement comprises. Pour finir nous avons envisagé la possibilité de réserver du côté suisse un certain montant en livres pour des étudiants siamois et de

Division du Commerce

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

B e r n e .

12. Juni 1951 Sch

Dodis



permettra, du cote thailandais, l'acquisition de livres au cours officiel pour un meme montant. Cette question sera examinee par le cabinet au courant du mois de juin. Je vous serais extremement oblige de vouloir bien me faire part de votre point de vue et de me faire connaitre, eventuellement par cable, quel montant vous envisageriez de reserver pour ces etudiants a considerer comme "invisibles".

Je saisis cette occasion pour vous signaler que des membres de la colonie suisse ont appris que la famille royale et le personnel de la Legation du Siam a Berne, peuvent beneficier des facilites de transfert en livres. Ils s'en sont declares mecontents disant que ceci lese les interets des exportateurs suisses au profit du Gouvernement de Thaïlande a qui nous faisons ainsi un cadeau. S'il vous etait possible de me renseigner sur ce point, je vous en serais egalement reconnaissant.

Je vous prie d'agreer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute consideration.

Le Chargé d'Affaires a.i.

sig. R. Christinger